

**CONSEIL DES
COMMISSAIRES
DU
12 SEPTEMBRE
2000**

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY**

CC-2000-294

Ouverture de
la session et
constatation
des présences

À une session ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue en la salle des commissaires, sise au 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, le 12 septembre 2000, à 19h30, sous la présidence de Mme Liz S. Gagné, à laquelle tous les membres du Conseil ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique,

sont présents, présentes, outre la présidente,

Les commissaires :

Mmes Jacqueline Asselin
Sylvie Belzile
M. Rino Beaulieu
Mme Lise Blackburn
M. Gilles Cardinal
Mmes Sonia Desgagné
Diane Durand
Ruth Gagnon
Diane Gauthier
M. Michel Girard
Mmes Denise Hudon
Chrystiane Jean
M. Charles Lavoie
Mmes Diane Perron
Diane Tremblay
Élaine Tremblay

Commissaire représentante des parents :

Céline Simard (primaire)

Sont également présents :

M. Claude Dauphinais, directeur général
M. Eudore Chouinard, directeur général adjoint
M. Bertrand Tremblay, directeur général adjoint
M. Michel Cloutier, secrétaire général

Absence motivée : Mme France Gagné (secondaire)

Autre absence : M. Rémy Simard

CC-2000-295

Ordre du jour

Après un court moment de réflexion,

**Il est proposé par M. Michel Girard
et résolu :**

D'accepter l'ordre du jour de la présente session, en y ajoutant les points suivants :

- Entente/transport scolaire/école Apostolique
- Clientèle EHDAA/services offerts
- Élection scolaire partielle
- Transport scolaire/zones dangereuses

ADOPTÉE

CC-2000-296

Procès-verbal de
la séance du 22
août 2000

**Il est proposé par M. Gilles Cardinal
et résolu :**

D'accepter le procès-verbal de la session ordinaire du Conseil des commissaires tenue le 22 août 2000.

ADOPTÉE

CC-2000-297

Courrier reçu

Les membres du Conseil ont reçu la liste de la correspondance d'importance adressée à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, entre le 14 août et le 6 septembre 2000.

CC-2000-298
Loi 143

Chacun des membres du Conseil a reçu copie du Projet de Loi 143 sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics et modifiant la Charte des droits et libertés de la personne, ainsi que copie du Mémoire de la Fédération des commissions scolaires du Québec relatif audit projet de Loi 143.

Après que le directeur du service des ressources financières eut présenté brièvement le sujet, et après échanges et discussion,

CC-2000-299
Plan de redressement budgétaire

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires de l'année 2000-2001 présentées par la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay en déséquilibre budgétaire au ministère de l'Éducation ;

CONSIDÉRANT la réponse du ministère de l'Éducation acceptant ces prévisions budgétaires tout en demandant en retour un plan de redressement budgétaire couvrant la période du 1^{er} juillet 2000 au 30 juin 2003 ;

Il est proposé par Mme Diane Perron et résolu :

DE former un Comité ad hoc composé des personnes suivantes :

- Directeur général
- Directeur général adjoint, secteur « adultes »
- Directeur général adjoint, secteur « jeunes »
- Directeur du service des ressources financières
- Coordonnateur du service des ressources financières
- Un-e directeur-trice d'établissement « primaire »
- Un-e directeur-trice d'établissement « secondaire »
- Un-e directeur-trice d'établissement « centre »

DE mandater le Comité ad hoc comme suit :

Produire un projet de plan de redressement budgétaire pour étude et acceptation par le Conseil des commissaires vers le 30 novembre prochain avec comme objectif de permettre à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, d'atteindre l'équilibre budgétaire en date du 30 juin 2003.

DE demander entre autres, au Comité ad hoc de consulter le Comité consultatif de gestion, d'effectuer les analyses et les simulations nécessaires, d'informer périodiquement le Conseil des commissaires de l'avancement des travaux, le tout conformément à un document de planification déposé devant les membres du Conseil des commissaires par le directeur du service des ressources financières à cet effet ;

DE demander au Comité ad hoc de s'inspirer et de tenir compte des orientations majeures suivantes dans ses travaux devant conduire à la présentation de mesures contribuant à l'atteinte de l'objectif majeur du plan de redressement budgétaire, soit l'équilibre budgétaire au 30 juin 2003 :

- Au plan de la vocation des établissements,
 - La rationalisation et la maximisation des espaces
- Au plan de la structure organisationnelle,
 - La rationalisation et la maximisation de l'utilisation des ressources humaines (établissements et services)
- Au plan des ressources financières,
 - La réduction des budgets au regard des secteurs et unités administratives.

ADOPTÉE

CC-2000-300
Entente/SRES

Après que le coordonnateur du service des ressources humaines eut fourni des explications sur le contenu d'un projet d'entente à intervenir avec le Syndicat régional des employés-es de soutien (SRES) CEQ, et après échanges et discussion,

CC-2000-300
Entente/SRES
Suite...

CONSIDÉRANT l'entente conclue entre le Syndicat régional des employés-es de soutien (SRES) CEQ et la Commission scolaire en juin 1999 ;

CONSIDÉRANT la négociation menée avec ledit Syndicat et l'accord de principe résultant de cette négociation ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de service des ressources humaines ;

**Il est proposé par M. Charles Lavoie
et résolu :**

Que la présidente, Mme Liz S. Gagné, et le directeur général, M. Claude Dauphinais, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, l'entente intervenant avec le Syndicat régional des employés-es de soutien (SRES) CEQ relativement à la réorganisation en entretien ménager, datée de septembre 2000.

ADOPTÉE

CC-2000-301
Modifications/plan
d'effectifs/person-
nel de soutien

CONSIDÉRANT la résolution précédemment adoptée, autorisant la signature de l'entente intervenue avec le Syndicat le Syndicat régional des employés-es de soutien (SRES) CEQ relativement à la réorganisation en entretien ménager ;

CONSIDÉRANT le plan d'effectifs du personnel de soutien qui en découle ;

CONSIDÉRANT la mise en application, les mouvements de personnel et l'action de combler des postes auxquels la direction du service des ressources humaines doit procéder ;

**Il est proposé par Mme Denise Hudon
et résolu :**

Que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay adopte le plan d'effectifs en entretien ménager et qu'elle procède à l'abolition et à la création des postes tels que listés et déposés aux membres du Conseil en deux documents intitulés respectivement «Postes abolis en entretien ménager» et «Création de postes en entretien ménager», datés du 12 septembre 2000.

ADOPTÉE

Par la suite, après que le coordonnateur du service des ressources humaines eut livré un bref historique du dossier, et après échanges et discussion,

CC-2000-302
Modifications/plan
d'effectifs/person-
nel de soutien

CONSIDÉRANT qu'à la signature de la convention collective S-3 au plan national, le plan de classification introduit une distinction au regard de la masse nette d'un véhicule routier, soit entre la classe d'emploi de «conducteur de véhicules légers» (3000 kg et moins) et celle de «conducteur de véhicules lourds» (plus de 3000 kg) ;

CONSIDÉRANT que le besoin de la Commission scolaire eu égard au transport exige aussi l'utilisation d'un véhicule routier de plus de 3000 kg ;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire entrevoit la possibilité de créer un poste de conducteur de véhicules lourds ;

CONSIDÉRANT que le poste de conducteur de véhicules légers est définitivement vacant depuis le 7 août 2000 ;

**Il est proposé par Mme Sonia Desgagné
et résolu :**

Que le poste de conducteur de véhicules légers, poste vacant depuis le 7 août 2000, soit aboli.

ADOPTÉE

CC-2000-303
modification/poste d'orthophoniste

CONSIDÉRANT les besoins de services en orthophonie à dispenser aux élèves de la Commission scolaire ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des services éducatifs «jeunes» à l'effet d'améliorer les services d'orthophonie à dispenser à la clientèle ;

CONSIDÉRANT la pénurie de personnel en orthophonie et par conséquent la difficulté de recrutement dans ce domaine ;

Il est proposé par Mme Sylvie Belzile et résolu :

De modifier le poste d'orthophoniste détenu par Mme Karine Minier en un poste de cinq (5) jours par semaine (35 heures), et de confirmer que Mme Minier est titulaire dudit poste.

ADOPTÉE

Par la suite,

CC-2000-304
Engagements/EHDAA

CONSIDÉRANT l'adoption du plan d'effectifs du personnel de soutien pour les services à dispenser aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EHDAA) ;

CONSIDÉRANT la séance collective pour combler les postes nécessaires pour dispenser ces services, tenant compte de la priorité d'emploi ;

Il est proposé par Mme Jacqueline Asselin et résolu :

Que la Commission scolaire procède à l'engagement des personnes inscrites à la «Liste des personnes à engager» préparée par le service des ressources humaines et déposée au Conseil, en vue de combler les différents postes réguliers pour les services à dispenser aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EHDAA).

ADOPTÉE

Après échanges et discussion,

CC-2000-305
Achat/micro-ordinateurs

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de service des ressources matérielles et informatiques;

Il est proposé par Mme Élane Tremblay et résolu :

De retenir, pour l'achat d'équipements informatiques (180 micro-ordinateurs «station») requis par les écoles, les centres et les services de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, dans le cadre du programme à frais partagés NTIC (nouvelles technologies de l'information et des communications), le plus bas soumissionnaire conforme et ayant passé avec succès les tests de performance, soit :

► **TÉLÉNET INFORMATIQUE INC.**, pour un montant de 247 211,73\$, taxes incluses.

Ce contrat est alloué conditionnellement à ce que la Commission scolaire bénéficie, au regard d'autres achats d'équipements informatiques qui pourraient être faits à même le résidu du budget prévu, des mêmes conditions de vente de la part du fournisseur concerné, et ce, jusqu'au 6 novembre 2000.

ADOPTÉE

CC-2000-306
Achat/papier à photocopie

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de service des ressources matérielles et informatiques;

Il est proposé par Mme Diane Durand et résolu :

CC-2000-306
Achat/papier à
photocopie
suite...

De retenir, pour l'achat de papier à photocopie requis par les écoles, les services et les centres de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, pour l'année scolaire 2000-2001, les plus bas soumissionnaires conformes, soit :

▶ **FOURNITURES DE TRAITEMENT D'INFORMATIQUE**, pour un montant de 151 671,00\$, avant taxes;

▶ **COMPU REDI/TENEX**, pour un montant de 11 163,50\$, avant taxes.

ADOPTÉE

Puis, après que le directeur général eut exposé brièvement la démarche ayant mené à une recommandation d'engagement d'une direction d'école primaire,

CC-2000-307
Engagement/di-
rectrice d'école

**Il est proposé par Mme Chrystiane Jean
et résolu :**

De procéder à l'engagement de Mme Micheline Reid au poste de directrice d'école primaire, à compter du 28 août 2000.

ADOPTÉE

CC-2000-308
Tarif/rémunération
personnel électo-
ral

CONSIDÉRANT que le 17 septembre 2000, se tiendra une élection scolaire partielle pour la circonscription électorale N° 4 ;

**Il est proposé par M. Rino Beaulieu
et résolu :**

Que conformément à l'article 30 de la Loi sur les élections scolaires, soit établi le tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral suivant :

| | | |
|--|---|--|
| Président d'élection | : | 31,92\$/heure |
| Secrétaire d'élection | : | 23,94/heure |
| Réviseur d'une commission de révision | : | 10,77/heure |
| Scrutateur (jour du scrutin) | : | 114,96\$ et 25\$ pour formation |
| Scrutateur (vote par anticipation) | : | 114,96\$ et 25\$ pour formation et 35\$ pour dépouillement |
| Secrétaire du bureau de vote (jour du scrutin) | : | 86,28\$ et 25\$ pour formation |
| Secrétaire du bureau de vote (vote par anticipation) | : | 86,28\$ et 25\$ pour formation et 25\$ pour dépouillement |
| Préposé au maintien de l'ordre | : | 114,96\$ |
| Préposé à l'accueil | : | 114,96\$ |
| Membre de la table de vérification de l'identité | : | 86,28\$ et 25\$ pour formation |

Ce tarif est conforme au Règlement sur le tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral et ainsi, n'excède pas celui fixé en vertu de la Loi électorale (chapitre E-3.3).

ADOPTÉE

Par la suite, après que la régisseuse du transport scolaire, Mme Évelyne Lavoie, eut donné des explications sur un projet d'entente relativement au transport des élèves de l'école Apostolique,

CC-2000-309
Entente/école
Apostolique

**Il est proposé par Mme Diane Gauthier
et résolu :**

Que la présidente, Mme Liz S. Gagné, et le directeur général, M. Claude Dauphinais, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, l'entente de services à intervenir avec l'école Apostolique concernant l'organisation de services de transport pour les élèves désignés fréquentant ladite école.

ADOPTÉE

CC-2000-310
Rapport de la
présidente

Dans son rapport, Mme la présidente Liz S. Gagné fait état des principales représentations qu'elle a faites depuis la dernière session du Conseil :

- ◆ **Le 29 août 2000**, participation à une rencontre du Conseil régional des partenaires du marché du travail de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean. Cette rencontre avait été précédée d'une activité préparatoire tenue le 21 août 2000 ;
- ◆ **Le 5 septembre 2000**, participation à une rencontre informelle des membres du Conseil des commissaires ;
- ◆ **Le 6 septembre 2000**, participation à une séance de consultation publique de la région Saguenay-Lac-St-Jean sur la proposition de politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire ;
- ◆ **Le 11 septembre 2000**, à l'école secondaire Charles-Gravel, en présence du ministre Robert Perreault, participation au lancement régional du Programme d'échanges de jeunes du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration ;
- ◆ **Le 12 septembre 2000**, participation à un «grand rassemblement» des élèves des écoles primaires de La Baie et du Bas-Saguenay, pour y vivre différentes activités sur le site de la Pyramide et au théâtre du Palais Municipal, à La Baie.

CC-2000-311
Rapport du direc-
teur général

Monsieur le directeur général informe les membres du Conseil des commissaires sur les points suivants :

- ◆ Il a participé à la séance de consultation publique de la région Saguenay-Lac-St-Jean sur la proposition de politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire, tenue le 6 septembre, au lancement régional du Programme d'échanges de jeunes du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, le 11 septembre, ainsi qu'au «rassemblement» des élèves des écoles primaires de La Baie et du Bas-Saguenay, pour y vivre différentes activités sur le site de la Pyramide et au théâtre du Palais Municipal, à La Baie, le 12 septembre ;

- ◆ En réaction à la publication de l'avertissement du manufacturier concernant certains problèmes reliés au système de freinage de certains véhicules scolaires, le directeur général mentionne qu'après vérification auprès de nos transporteurs, aucun des véhicules en opération sur le territoire régional n'est muni du système de freinage mis en cause ;

- ◆ La liste des écoles où la probabilité d'échec scolaire est très forte, rendue publique par le ministère de l'Éducation, ne comporte pas d'école de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay ;

- ◆ Le directeur général fait un retour sur une l'intervention récente de Mme la commissaire Diane Perron au regard du paiement par chèque des frais chargés aux parents lors de la rentrée scolaire. Il précise que règle générale, le paiement se fait en argent, mais que les chèques ne sont pas refusés ;

- ◆ En suivi à l'intervention de M. Guy Lévesque auprès des membres du Conseil, le 27 juin dernier, réagissant à un éventuel transfert de son enfant de l'école Le Roseau à l'école Notre-Dame-du-Rosaire, le directeur général informe que l'élève en question a été maintenu à l'école Le Roseau pour des raisons d'ordre strictement pédagogique.

CC-2000-312
Rapport/comité
de service

Les membres du Conseil ont reçu copie des comptes rendus du comité de service suivant :

- ◆ comité de service des ressources matérielles et informatiques du 22 et du 29 août 2000.

CC-2000-313
Construction/CFP
en métallurgie

Le directeur général fait le point quant au dossier de la construction du centre de formation professionnelle en métallurgie en mentionnant que les membres du Conseil des commissaires ont reçu copie de la lettre qu'il faisait parvenir à l'entrepreneur général, Construction SOCAM ltée, le 31 août dernier, au regard de sa demande de prolongation du délai d'exécution du contrat, laquelle visait à reporter la date de la fin des travaux du 1^{er} septembre 2000 au 27 septembre 2000. Par la suite, le coordonnateur du service des ressources matérielles complète le point sur ledit dossier. Discussion et échanges s'ensuivent. En conclusion, il est mentionné que la Commission scolaire analysera plus en profondeur la position de l'entrepreneur et qu'à cet effet, une rencontre avec les professionnels concernés (architecte, ingénieur, procureur) est prévue prochainement. Par ailleurs, on se rappelle l'importance du respect de l'enveloppe budgétaire globale du projet.

CC-2000-314
La rentrée/école
Lafontaine

Par suite d'une visite qu'il a effectuée à la «nouvelle» école Lafontaine, dans le cadre de la rentrée des élèves, le directeur du service des ressources matérielles fait rapport aux membres du Conseil sur le déroulement de certaines activités des élèves, notamment quant au temps de battement entre les étages, quant au fonctionnement de la cafétéria et à la qualité des repas et quant à l'attribution des vestiaires aux élèves. Il informe par ailleurs que les deux groupes du centre de formation alternance-études-travail (CFAT) sont relocalisés au centre Laure-Conan, tout en demeurant sous la direction de l'école Lafontaine.

D'autre part, pour répondre à une interrogation de Mme la commissaire Chrystiane Jean, une vérification par la régisseuse du transport sera faite en ce qui a trait à l'heure d'arrivée des élèves le matin, à l'école Lafontaine.

CC-2000-315
Services offerts/
clientèle EHDAA

Mme la Présidente intervient pour sensibiliser les membres du Conseil des commissaires et la direction générale au regard d'interventions qu'elle a reçu de parents d'élèves relativement aux services offerts par la Commission scolaire aux élèves handicapés en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Des échanges et discussions s'ensuivent... Entre autres, Mme la Présidente rappelle que la Commission scolaire n'a pas diminué le budget alloué à ce chapitre. Quant à Mme la commissaire Ruth Gagnon, elle mentionne que lors de sa dernière réunion, le comité EHDAA lui a fait part de son inquiétude à la suite des changements apportés par la Commission scolaire, à l'organisation des services aux EHDAA. Pour sa part, le directeur général adjoint, «secteur jeunes», indique que les services qui ont été mis en place sont en accord avec l'orientation du Ministère à ce chapitre. En conclusion, Mme la présidente mandate la direction des services éducatifs et le comité des services éducatifs «jeunes» pour revoir certains services offerts et produire rapport au Conseil dans les meilleurs délais.

CC-2000-316
Élection scolaire
partielle

Le secrétaire général et directeur des communications fait connaître, à titre de président d'élection, quelques informations ayant trait à l'élection partielle qui aura lieu le 17 septembre prochain dans la circonscription N^o 4. La liste électorale compte 5032 électeurs ou électrices. Le vote par anticipation s'est déroulé le 10 septembre dernier, de 9h à 19h, alors que 58 électeurs se sont présentés aux urnes. Le président et la secrétaire d'élection ont assuré tous les candidats et candidates de leur disponibilité et du respect des modalités prescrites par la Loi sur les élections scolaires et divers règlements. Également, tout a été mis en œuvre pour assurer la plus grande objectivité possible dans la transmission d'informations aux médias, candidats, électeurs ou autres.

CC-2000-317
Transport scolaire/
zones dangereuses

En réponse à une interrogation soulevée par Mme la commissaire Diane Durand en ce qui a trait à la sécurité des élèves qui doivent circuler sur la rue du Parc et l'avenue du Pont, à La Baie, le directeur général et la régisseuse du transport mentionnent qu'une démarche a été faite auprès de la préventiviste de La Baie. Ces deux artères ne sont pas identifiées comme zones dangereuses par ville de La Baie. Après échanges et discussion, on convient de ramener cette question auprès de la municipalité.

Sur ce, la présente séance du Conseil se termine.

La présidente

Le secrétaire général